

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2015

MALADIE DE LYME - (N° 2291)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par  
M. Vannson

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« transmissions »,

supprimer la fin de l'alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le rapport doit faire un état des lieux de la littérature scientifique sur l'ensemble des modalités de transmission. Il est dès lors plus approprié de s'en tenir à une rédaction d'ordre général.